

Décision n° 2020-1465
du président de l’Autorité de régulation
des communications électroniques, des postes
et de la distribution de la presse
en date du 4 décembre 2020
renouvelant l’attribution de ressources en numérotation à
l’opérateur Sewan

Le président de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision du président de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 7 avril 2020 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1^{er} et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l’Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu le récépissé de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 20-0141 en date du 21 février 2020 attestant du dépôt par l’opérateur Sewan d’un dossier de déclaration ;

Vu le dossier complet de demande de l’opérateur Sewan reçu le 25 novembre 2020, sollicitant le renouvellement de l’attribution de ressources en numérotation ;

Décide :

Article 1. À compter du 4 décembre 2020, la liste des ressources en numérotation mentionnées dans le tableau ci-dessous est attribuée, jusqu'au 4 décembre 2040, à l'opérateur Sewan (Siren : 452 363 153) pour les mêmes usages.

Type de ressources	Ressources attribuées	Décision d'attribution	Territoire
Numéros spéciaux à tarification gratuite	08 05 23	2018-1568	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 11 28	2018-1568	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 20 92	2018-1568	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 25 69	2018-1568	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 04	2010-0314	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 92 20	2018-1568	National
Numéros géographiques	01 78 77	2018-1568	ZNE Le Raincy
Numéros géographiques	01 78 81	2018-1568	ZNE Nanterre
Numéros géographiques	01 78 91	2018-1568	ZNE Paris
Numéros géographiques	01 87 47	2018-1568	ZNE Lagny-sur-Marne
Numéros géographiques	01 87 48	2018-1568	ZNE Enghien-les-Bains
Numéros géographiques	01 87 49	2018-1568	ZNE Massy
Numéros géographiques	01 87 50	2018-1568	ZNE Guyancourt
Numéros géographiques	01 87 51	2018-1568	ZNE Créteil
Numéros géographiques	02 21 31	2018-1568	ZNE Rennes
Numéros géographiques	02 36 81	2018-1568	ZNE Orléans
Numéros géographiques	02 55 96	2018-1568	ZNE Nantes
Numéros géographiques	02 58 07	2018-1568	ZNE Caen
Numéros géographiques	02 77 81	2018-1568	ZNE Le Havre
Numéros géographiques	03 39 72	2018-1568	ZNE Belfort
Numéros géographiques	03 53 24	2018-1568	ZNE Reims
Numéros géographiques	03 56 26	2018-1568	ZNE Nancy
Numéros géographiques	03 60 82	2018-1568	ZNE Beauvais
Numéros géographiques	03 62 81	2018-1568	ZNE Lille
Numéros géographiques	03 67 95	2018-1568	ZNE Strasbourg
Numéros géographiques	04 15 85	2018-1568	ZNE Clermont-Ferrand
Numéros géographiques	04 27 83	2018-1568	ZNE Lyon
Numéros géographiques	04 48 75	2018-1568	ZNE Montpellier
Numéros géographiques	04 58 80	2018-1568	ZNE Grenoble
Numéros géographiques	04 83 81	2018-1568	ZNE Nice
Numéros géographiques	04 86 83	2018-1568	ZNE Marseille
Numéros géographiques	04 86 88	2018-1568	ZNE Aix-en-Provence
Numéros géographiques	05 18 05	2018-1568	ZNE Limoges
Numéros géographiques	05 47 54	2018-1568	ZNE Bordeaux

Type de ressources	Ressources attribuées	Décision d'attribution	Territoire
Numéros géographiques	05 81 80	2018-1568	ZNE Toulouse
Numéros géographiques	05 86 48	2018-1568	ZNE Poitiers
Numéros polyvalents	09 78 03	2018-1568	Métropole
Numéros polyvalents	09 78 04	2018-1568	Métropole
Numéros polyvalents	09 82 05	2018-1568	Métropole
Numéros polyvalents	09 76 01	2018-1568	Guadeloupe, St Martin et St Barthélemy
Numéros polyvalents	09 76 72	2018-1568	Martinique
Préfixes de routage des numéros géographiques et polyvalents	01 00 05	2018-1568	National
Préfixes de routage des numéros géographiques et polyvalents	04 00 01	2018-1568	National
Préfixes de routage des numéros géographiques et polyvalents	09 00 74	2018-1568	National
Préfixes de routage des numéros spéciaux	08 40 30	2018-1568	National
Préfixes de routage des numéros spéciaux	08 40 80	2018-1568	National
Préfixes de routage des numéros spéciaux	08 42 80	2018-1568	National
Numéros spéciaux d'accès à l'internet par réseau commuté	08 60 82	2018-1568	National
Code point sémaphore national	08329	2018-1568	National
Code point sémaphore national	08330	2018-1568	National
Code point sémaphore national	08331	2018-1568	National
Code point sémaphore international	2-016-0	2018-1568	Métropole

Article 2. L'opérateur Sewan acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1^{er}, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.

Article 3. Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1^{er} ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.

Article 4. Au 31 janvier de chaque année, l'opérateur Sewan adresse à l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse un rapport sur l'utilisation effective des ressources attribuées selon le modèle prévu par l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse disponible sur son site internet.

Article 5. Le directeur Internet, Presse, Postes et Utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'opérateur Sewan et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 4 décembre 2020

Pour le Président et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations
Légales